

lité, sa solidité, l'élévation d'âme qu'il révèle auraient jeté une note sereine au milieu du petit monde de l'érudition parfois si prompt à verser dans le lyrisme !

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Henri FRÉVILLE. — *L'Intendance de Bretagne (1689-1790), essai sur l'histoire d'une intendance en Pays d'Etats au XVIII^e siècle.* — Rennes, Plihon, 1953. In-8°, 3 vol. de 515, 387 et 423 p., fig., portraits et plans.

L'histoire de la Bretagne au dernier siècle de l'ancien régime a été dotée d'ouvrages considérables. Le plus récent est celui de M. Rebillon sur les Etats ; ceux de MM. Le Moy, Marion, Carré et de mon père, pour ne citer que les principaux, avaient traité l'histoire politique et particulièrement la crise parlementaire connue sous le nom de « Affaire de Bretagne ».

Le très abondant fonds d'archives laissé à Rennes par les Intendants avait été utilisé, sans doute, mais il restait à l'exploiter systématiquement. Une hésitation pouvait arrêter l'entreprise. Dans un pays où les Etats ne se contentaient pas de voter les impôts mais où ils en assumaient la perception en dirigeant par leur « commission intermédiaire » une administration permanente, une part réelle de pouvoirs incombait-elle à l'Intendant ou n'était-il dans la province qu'un simulacre, un décor exigé par l'analogie avec ce qui se passait dans le reste du royaume ? Les trois volumes de M. Fréville montrent que le sujet n'était pas évanescant et qu'il méritait de tenter la plume d'un historien.

Je reconnais que l'objection précédente n'était pas tout à fait sans fondement. Il est exact que l'Intendant jumelé avec le Commandant en chef pouvait être et fut parfois éclipsé par ce militaire ; il est vrai aussi qu'entre ses subordonnés, d'une part, et le Contrôleur général ou le Secrétaire d'Etat ayant la Bretagne dans son département, d'autre part, l'intendant risquait d'être rongé par les deux bouts et qu'on pouvait se demander ce qui, dans ses ordonnances, pourrait être attribué avec certitude à son initiative propre.

M. Fréville n'a pas butté sur ces obstacles. Le plan qu'il a adopté suffit à lui donner amplement raison. Un

historien des institutions, un juriste eut peut-être groupé les faits par matière et les eut suivis, dans chacune, depuis l'origine jusqu'à la fin. L'historien politique procède autrement : en divisant le récit par intendants M. Fréville a fortement rattaché l'organe étudié à l'évolution politique générale, en même temps qu'il a tiré du portrait des intendants, du caractère de chacun, des effets de vie intense.

Je n'ai pas à insister ni sur la solidité de l'érudition, ni sur l'excellence de la mise en œuvre. Sur ces deux points les juges sévères seront satisfaits. S'il m'était permis de formuler un vœu... pour une seconde édition, ce serait que l'auteur en consacrant encore quelques instants à son œuvre, épargne beaucoup de temps à ceux qui l'utiliseront en la dotant d'une table reproduisant les sommaires détaillés des chapitres, enrichis de la pagination.

La première notion que nous apporte M. Fréville est la formation même de l'intendance, la lente apparition de ses bureaux avec leur chef, le subdélégué général, et leurs correspondants, les subdélégués, répartis dans la province ; ce personnel d'abord attaché au service du maître lui-même finit par se créer une individualité particulière confinant à un statut de fonctionnaires. On notera, en ce domaine, la modicité des rémunérations et même la gratuité de certains concours. Cela n'était pas l'apanage exclusif de l'intendance. Les magistrats du Parlement ne touchaient guère, en fait d'émoluments, que l'intérêt du capital déboursé pour acheter leur charge.

M. Fréville nous montre aussi la main de l'intendant dans quelques-uns des rouages essentiels de l'administration, notamment dans l'organisation des municipalités. Sur la marche de divers services publics comme celui des grands chemins il apporte mainte information précieuse. En principe l'intendant avait surtout un rôle fiscal ; cette face de son activité fut en Bretagne, capitale mais intermittente, quand les Etats s'en emparèrent. En un mot, c'est une grande partie de la vie courante de la province qui se trouve fortement éclairée par le nouvel ouvrage.

Que dire des intendants dans les périodes critiques, comme celle de la conspiration de Pontcallec et comme celle qu'occupa l'interminable conflit entre le duc d'Aiguillon et La Chalotais ? Dans la première l'intendant, s'il n'occupait pas le devant de la scène, semble bien avoir fait

mouvoir les personnages. A cette époque le « Commissaire départi » jouait, depuis sa création, un très grand rôle. Plus tard, la création de la « commission intermédiaire », en 1734, l'amputa d'une portion essentielle de ses attributions. Au temps du duc d'Aiguillon, ce commandant, résidant, jeune, ambitieux et très actif, relégua au second plan le fonctionnaire civil.

Nous n'aborderons pas le fond de la querelle débattue entre la province et le pouvoir royal. Aussi bien M. Fréville qui en parle longuement, n'en traite que sous l'angle particulier qui l'intéresse. Par sympathie pour son sujet, par confiance dans les écrits émanés de l'intendant, par goût personnel, il accorde sa préférence à ces grands magistrats de l'ordre administratif dans l'intimité desquels il a vécu de longues et certainement de douces heures. Il ne dissimule pas, cependant, que l'action de ces agents fut parfois arbitraire, qu'ils violèrent, sans scrupule, les lois et les règlements, qu'ils cherchèrent à développer, au détriment des organes préexistants, et l'autorité royale et la leur propre, confondant l'une avec l'autre et confondant l'une et l'autre avec le bien général selon l'esprit du « despotisme éclairé ».

Le parti adverse ne manquerait pas d'arguments à faire valoir. L'historien n'a pas à se ranger sous l'une des bannières. Mais quand il voit la soudaineté avec laquelle se résolvent, sans cause logique, certains conflits qui jusque là avaient déchaîné de furieuses tempêtes, il est obligé d'estimer combien grande était l'influence du sentiment dans ces luttes. L'erreur du despotisme éclairé est d'avoir été trop uniquement rationnel. Il eût peut-être obtenu plus facilement les résultats qu'il cherchait, s'il avait su y intéresser l'amour-propre de ceux qu'il appelait à en bénéficier. Tout cela ouvrirait la porte à de longues méditations. L'attitude de la Noblesse, entre autres, inspiratrice de votes si graves, devrait être examinée, à nouveau, à la lumière de l'idée qui vient d'être exprimée et l'on parviendrait, croyons-nous, à cette conclusion que les mobiles d'ordre économique et l'intérêt fiscal n'ont pas eu sur elle l'influence prépondérante que l'on a été quelquefois porté à leur accorder.

En attendant l'on retiendra comme un monument indispensable de notre histoire les trois volumes que vient de

nous donner M. Henri Fréville. Sur une analyse scrupuleuse il élève une ferme synthèse que nul ne pourra se dispenser de connaître s'il veut traiter de la Bretagne et même de la France au dernier siècle de la monarchie.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Lancelot LENGYEL. — *L'Art gaulois dans les médailles*. Montrouge (Seine), éd. Corvina, 1954. In-4°, 60 p. et 48 planches.

M. Lengyel vient de publier une magnifique série de 595 monnaies gauloises, dont plusieurs sont figurées deux fois, d'abord en grandeur naturelle puis en agrandissement. Cet album rendra d'immenses services aux numismates.

Dans sa « liste des reproductions » l'auteur donne la description précise et succincte de chaque objet en y ajoutant l'indication du métal, du poids, de la dimension et du possesseur qui, le plus souvent, est notre Cabinet des Médailles de Paris.

Etudiant l'« évolution de l'art », M. Lengyel groupe les pièces par peuplades pour donner de leurs monnaies un commentaire à la fois littéral et symbolique. Nos artistes gaulois partant d'un modèle grec, parfois connu, l'ont graduellement déformé, non par incapacité technique, par barbarie, assure M. Lengyel, mais par obéissance à une inspiration différente, à un autre idéal. Ils ont répudié le réalisme méditerranéen pour rechercher, par l'abstraction, une stylisation qui, sous leur burin, donna naissance à des lignes sinueuses ou géométriques, à des festons ponctués que M. Lengyel ne craint pas de rapprocher tantôt du « modern style » de 1900, tantôt du plus récent cubisme.

Chez les Armoricains il distingue, d'une part, un rythme hardi créé par les Baiocasses et adopté par les Cénomans, les Diablintes, les Redons, les Naunètes et les Venètes, et d'autre part un style « riche » excellent dans l'abondance de l'ornementation qui ne laisse libre aucune partie du champ et qui fleurit chez les Osismes et les Curiosolites.

Un chapitre liminaire sur l'« Evolution de l'esprit » donne la clef des symboles qui auraient été les inspirateurs de ces formes et dont l'auteur cherche les parents de divers côtés, notamment chez les Irlandais.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.